



Question juridique : caisse de retraite des cadres

Par Visiteur

Je suis à la retraite des cadres supérieurs de l'industrie chimique depuis 2005 mais depuis en CDI dans une société de COSMÉTIQUES conformément aux dispositions des caisses de retraite Cette société va très prochainement être vendue

Depuis deux trois ans j'avais décidé dès que l'occasion s'en présenterait d'envoyer le chef de cette société devant les tribunaux civils et pour diffamation et maltraitance en pénal QUESTION

Dois je attendre que cette société soit vendue pour porter ces différents dossiers devant les tribunaux ou dois je attaquer tout de suite ????????????

J'E SOUHAITERAIS VOUS CONFIER UN DOSSIER COMPLET ET SUR ACCEPTATION DE LA TAXE DE VOS HONORAIRES(DEVIS) UN PREMIER TRAITEMENT DE CE DOSSIER EN ATTENDANT VOTRE PREMIÈRE RÉPONSE SALUTATIONS

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis à la retraite des cadres supérieurs de l'industrie chimique depuis 2005 mais depuis en CDI dans une société de COSMÉTIQUES conformément aux dispositions des caisses de retraite Cette société va très prochainement être vendue

Depuis deux trois ans j'avais décidé dès que l'occasion s'en présenterait d'envoyer le chef de cette société devant les tribunaux civils et pour diffamation et maltraitance en pénal QUESTION

Dois je attendre que cette société soit vendue pour porter ces différents dossiers devant les tribunaux ou dois je attaquer tout de suite ????????????

Il faudrait connaître les éléments qui motivent votre volonté d'attaquer au pénal comme au civil mais vous devez tenir compte de la prescription: 3 ans pour un délit, et 5 ans pour un manquement à la responsabilité civile.

Je ne vois donc pas bien à priori la volonté d'attendre.

Pour répondre à la fin de votre message, il faut savoir que je ne suis pas avocat mais chargé d'enseignement à la faculté de Droit de Montpellier. Je n'ai donc pas compétence pour vous représenter devant les juridictions de l'ordre judiciaire. Vous devrez alors prendre un avocat pour pouvoir intenter votre action.

Très cordialement.